

DEC161338DAI

**Décision portant nomination de Mme Marie-Lise Dubernet-Tuckey aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création et organisation de la direction de l'audit interne ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Marie-Lise Dubernet-Tuckey, astronome 1<sup>ère</sup> classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour la Direction de l'audit interne (DAI) du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS en lien avec la directrice de l'audit interne, qui valide les travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Dubernet-Tuckey demeure affectée au Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères (UMR 8112).

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2017, Mme Dubernet-Tuckey percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs